

Arrêté n° SG-2024-11

Nature : Institution et Vie politique (5.3.1)

Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de Francheville,

VU les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS dont 6 membres nommés ;

VU l'arrêté n°SG-2020-41 en date du 10 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS ;

VU l'arrêté n°SG-2022-23 du 12 juillet 2022 relatif à la nomination de Madame Gladys MOTTE membre du conseil d'administration du CCAS ;

VU le courrier de démission de Madame Gladys MOTTE, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Foyer Notre Dame des Sans Abri »), reçu le 29 février 2024 ;

VU la proposition faite par Le Foyer Notre Dame des sans Abri :

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un nouveau membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour remplacer Mme MOTTE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : il est pris acte de la démission de Madame Gladys MOTTE, membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS à compter du 29 février 2024.

ARTICLE 2 : Monsieur Léo BONNET est nommé membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Foyer Notre Dame des Sans Abri ») à compter du 7 mars 2024.

ARTICLE 3 : Monsieur Léo BONNET est nommé pour la durée restante du mandat ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est notifié à Monsieur Léo BONNET, transmis à Monsieur le Préfet du Rhône et des ampliations sont adressées aux membres du CCAS.

Fait à Francheville, le 14 mars 2024



Michel RANTONNET,
Maire de FRANCHEVILLE

Léo BONNET
Notifié le 18/03/2024

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20240314-Art2024-11-AR
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Publication le 19/03/2024